

ELIMINATION DES DECHETS MEDICAUX

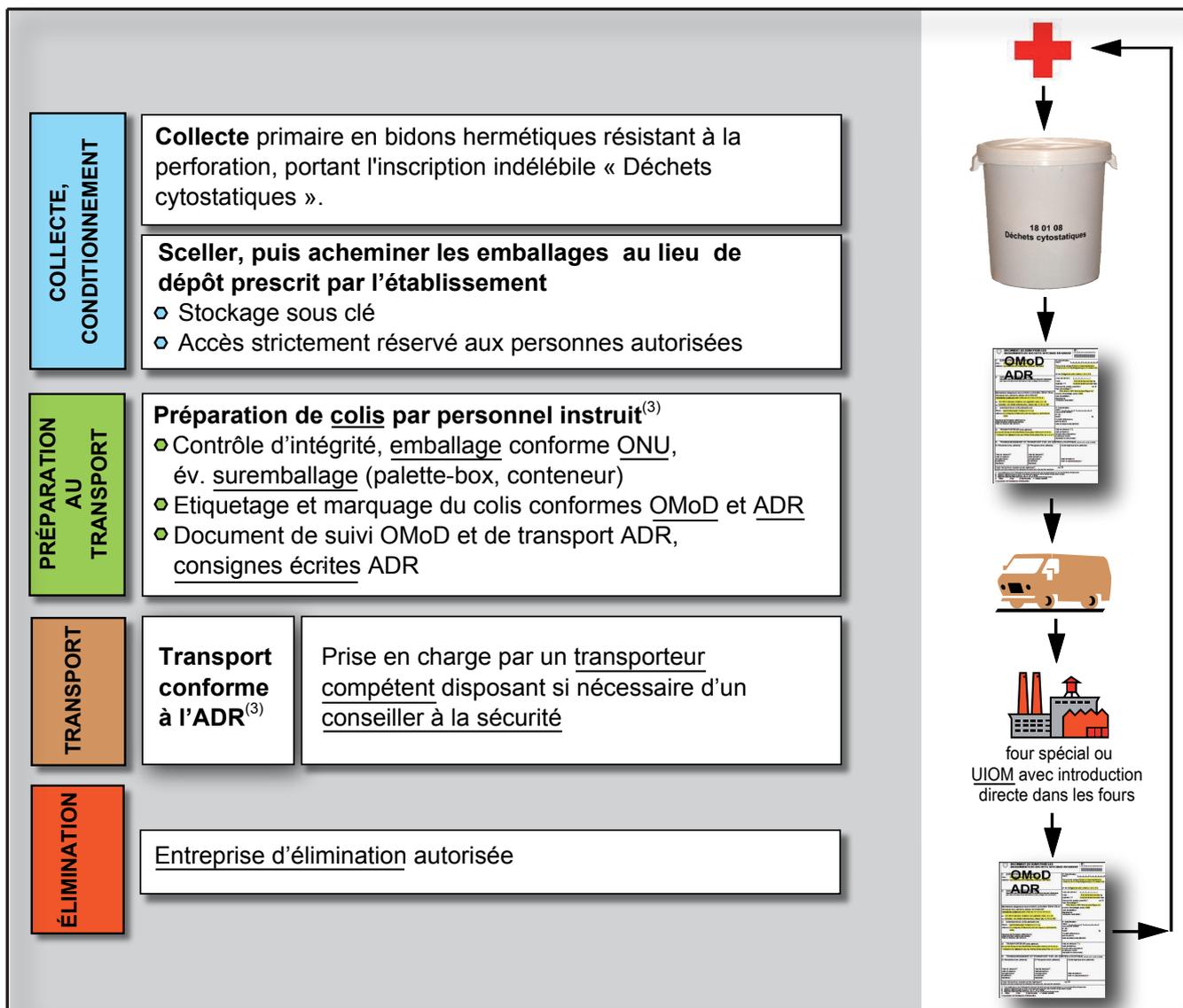
Groupe B4⁽¹⁾: Déchets cytostatiques



Exemples :

- ◆ **Médecine humaine :** Résidus de médicaments ou de produits de traitement cytostatique pour les traitements anticancéreux et tout objet entré en contact avec ces produits (seringues, gants, tampons, matériel de nettoyage des postes de préparation, filtres de hottes d'aspiration, etc.).
Code LMoD⁽²⁾ : 18 01 08
- ◆ **Médecine vétérinaire :** Déchets similaires de la médecine vétérinaire.
Code LMoD : 18 02 07

FILIERE D'ELIMINATION DES DECHETS MEDICAUX APPARTENANT AU GROUPE B4



(1) Classification selon l'aide à l'exécution « Elimination des déchets médicaux » - OFEV 2004.

(2) Les termes soulignés sont définis dans le glossaire.

(3) Se référer aux fiches n°7 « Conditionnement et transport » et n°8 « Exigences OMoD et ADR relatives au transport des déchets médicaux ».